

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13 AOÛT 2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

109420094

1. Intitulé du projet

Installation de stockage de déchets non dangereux d'amiante lié à des matériaux inertes intégrés sur la commune de Borgo (2B)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CICO CARRIERE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LORDA Patrick

RCS / SIRET

4 0 2 | 1 0 4 | 2 7 7 | 0 0 0 2 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Cat.1 de l'annexe à l'article R.122-2 CE : - Installation classée pour la protection de l'environnement ; - PROJETS soumis à examen au cas par cas - a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet est soumis à la rubrique ICPE 2760-2b : installations de stockage de déchets non dangereux, sous le régime de l'autorisation. Les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante lié peuvent être stockés dans une installation de stockage de déchets non dangereux à condition qu'ils le soient dans des casiers dédiés à la réception de ce type de déchets, la rubrique de classement à retenir est la 2760-2. Tonnage annuel moyen : 2000 t/an - Durée de vie : 10 ans - Tonnage total : 20 000 t

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CICO, souhaite étendre son offre de service, avec une nouvelle activité de stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes intègres, destinés à accueillir des déchets du BTP comme des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et de fraisats amiantés intègres, pour :

- Une capacité globale de stockage de 20 000 tonnes, (soit un volume de 10 000 m3) ;
- Une durée d'exploitation de 10 ans ;
- Une capacité annuelle maximum de 2 400 tonnes par an et une capacité journalière en pointe de 9,6 t/j ;
- Une capacité annuelle moyenne de 2 000 tonnes par an.

La demande d'autorisation environnementale couvrira une emprise de 1,1 hectares environ.

Cf. Annexe 7 : PRESENTATION, SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALES ET COMPATIBILITE DU PROJET §1.2 Principales caractéristiques du projet

4.2 Objectifs du projet

La société CICO souhaite la création d'un stockage d'amiante lié à des matériaux inertes et de fraisats amiantés intègres. La zone envisagée du projet est située au droit d'un ancien bassin d'extraction, comblé par des boues de lavages issues de l'installation de traitement de la carrière voisine permettant l'essorage / lavage des granulats alluvionnaires extraits de ce même site autorisé. Cette zone sert actuellement et depuis plusieurs années de zone de stockage de granulats neufs et recyclés prêts à être vendus aux clients de la carrière.

Ce projet est envisagé comme un projet connexe vis-à-vis de la carrière, mais utilisant une partie des utilités de la carrière notamment les bâtiments d'accueil existants (poste bascule, bascule, aire de stationnement et d'attente) et les voiries existantes adaptées.

Cette offre de stockage répond au besoin connu aujourd'hui en Corse, qui envoie par bateaux l'ensemble de ces déchets sur le continent, faute de lieux de stockage dûment autorisés sur ce territoire insulaire. Outre le coût à la collectivité corse de ce transport, le bilan carbone indubitablement catastrophique, il faut ajouter les protocoles suivis pour ce genre de transport maritime, puis le coût de transport, d'acceptation et de stockage sur le continent, ces déchets pouvant aller dans le Var comme dans le Gard.

Cf. Annexe 7 : PRESENTATION, SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALES ET COMPATIBILITE DU PROJET §1.1. Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet en phase travaux consiste en la réalisation du fond de forme avec la mise en place des diguettes et du fond avec barrière de sécurité passive (BSP).

Le casier couvrira une superficie d'environ 5 500 m², pour une emprise de 1,1 hectare (emprise de délaissé de 15 m de part et d'autre du casier, pour la circulation mais non concernée par le stockage)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les seuls déchets admis sur le casier sont les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité et fraisats d'enrobé amiantés.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé à l'entrée du site et lors du déchargement du camion. L'exploitant vérifie que le type de conditionnement utilisé (palettes, racks, grands récipients pour vrac...) permet de préserver l'intégrité de l'amiante lié durant sa manutention vers le casier et que l'étiquetage "amiante" est bien présent, imposé par le décret n°8-466 du 28 avril 1988 modifié, relatif à l'entrée de déchets d'amiante-ciment dans les installations de stockage. Les déchets ainsi conditionnés peuvent être admis. Tout déchets non emballés sera systématiquement refusé.

Le déchargement et le stockage des déchets d'amiante lié seront organisés de manière à prévenir le risque d'envol de poussières d'amiante. Ainsi, les déchets conditionnés en palettes, en racks ou en grands récipients pour vrac souples seront déchargés avec précaution à l'aide de moyens adaptés tel qu'un chariot élévateur, en veillant à prévenir une éventuelle libération de fibres.

Le casier contenant des « déchets d'amiante lié à des matériaux inertes » sera couvert quotidiennement avec des matériaux inertes du site sur une épaisseur de 20 cm.

Une aire de déchargement sera aménagée à proximité du casier dans un emplacement spécifique adapté au plan de circulation de la carrière, pour permettre à l'engin manuscopique d'effectuer la rupture de charge et de prendre en charge le chargement jusqu'au stockage définitif. Cette aire sera plane et stabilisée pour permettre les opérations de déchargement et indépendante hydrauliquement.

Cf. Annexe 7 : PRESENTATION, SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALES ET COMPATIBILITE DU PROJET §1.3. Modalités d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la rubrique ICPE 2760-2b : installations de stockage de déchets non dangereux, sous le régime de l'autorisation. De fait, le projet est soumis à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement :

- Installations classées pour la protection de l'environnement ;
- PROJETS soumis à examen au cas par cas ;
- a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la demande d'autorisation = 1,1 ha / Superficie exploitable de la zone de stockage=5500 m ² hors emprise de délaissé de part et d'autre du casier pour la circulation Capacité moyenne : 2000 t/an Capacité maximale : 2400 t/an Durée de vie : 10 ans Volume utile : 10 000 m ³ Tonnage total : 20 000 t Cf. Annexe 7 §1.2 : Principales caractéristiques du projet	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Broncole "(parcelle C-1495
pour partie) 20290 Borgo
Haute Corse (2B)

Cf. Annexe 2 : Plan de situation

Coordonnées géographiques¹

Long. ° 56' 00" 63 Lat. 9° 49' 43" 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 400 mètres à l'Est, au Nord et à l'Ouest de l'emprise du projet, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 n°940004079 « Etang, zone humide et cordon littoral de Biguglia ». Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de de Brongo n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche est situé à plus de 10 km de l'emprise de projet. Il s'agit de l'APB FR3800654 « Galerie De L'Ancienne Mine De Francone ». Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'emprise d'une commune littorale. Cependant, l'emprise du projet n'est pas concernée par la bande de 100 m d'opposabilité de la Loi littoral qui s'applique y compris pour l'Étang de Biguglia conformément à l'article L. 121-16 du Code de l'urbanisme (anciennement L.146-4 III), issu de la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle de Corse (RNC) la plus proche est située à environ 800 mètres au Nord-Est. Il s'agit de la RNC n°00120 « Etang de Biguglia ». Aucun autre parc ou réserve (national ou régional) n'est présent à moins de 10 km autour du projet. Par ailleurs, aucun parc naturel marin et aucune zone de conservation halieutique ne sont présent dans un rayon de 10 km autour du projet. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone D du PEB (plan exposition au bruit). Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site projeté n'est concerné par aucune contrainte afférente aux sites inscrits/classés au titre des monuments historiques (périmètre de protection de 500 m). Le projet est situé dans une zone archéologique sensible d'après la carte des zonages du SRA (juin 2002) déjà identifiée dans le cadre de l'autorisation de carrière. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche (site Ramsar) est située à environ 800 mètres au Nord-Est de l'emprise du projet. Il s'agit de la zone humide 3FR008 « Etang de Bugiglia ». Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est couvert par le Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI) Biguglia-Borgo, approuvé le 15/06/2004. D'après la cartographie régionale de l'aléa du risque inondation le secteur d'étude est en partie en zone d'aléa modéré (inondation lente de plaine). Le projet est situé au droit de la zone d'aléa modéré (B2), pour une crue centennale avec une hauteur d'eau comprise entre 0 et 0,5 m et une vitesse d'écoulement entre 0 et 0,5 m/s d'après la cartographie des aléas du PPRI. Le projet n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate du site BASIAS « Carrière avec centrale d'enrobage » exploitée par CICO. Le projet se trouve dans l'emprise de l'ICPE « société CICO CARRIERE ». D'autres ICPE sont présentes à moins de 1 km de l'emprise de projet Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP le plus proche concerne la nappe d'accompagnement du Golo. Il s'agit des puits de Casanova, utilisés par la communauté de communes de la Marana-Golo pour l'alimentation en eau potable, dont les périmètres de protection sont situés à plus de 2,5 kms au sud du site. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté n'est concerné par aucune contrainte afférente aux sites inscrits/classés au titre des monuments historiques. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche est situé à environ 800 mètres au Nord-Est du projet. Ce site Natura 2000 est couvert par : - La « directive oiseaux » : ZPS FR9410101 « Etang de Biguglia » ; - La « directive habitats » ZSC FR9400571 « Etang de Biguglia ». Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit ou classé le plus proche est situé à environ 2,5 km à l'Est de l'emprise de projet. Il s'agit du « Site inscrit des tours génoises des côtes de Corse ». Les bâtiment classés au monuments historiques sont localisés à plus de 1,5 kms du site. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau souterraine ou superficielle. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. En effet, le casier amiante lié n'est pas en contact direct avec les formations alluvionnaires perméables, siège d'un aquifère libre et superficiel, ni avec l'aquifère captif plus profond, protégé par une couche d'argile peu à pas perméable, qui limitent les échanges entre ces deux aquifères. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas excédentaires en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas déficitaires en matériaux, le projet sera équilibré en terme de déblais/remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas la destruction d'habitat naturel, puisque qu'il est situé au droit de l'emprise autorisée de la carrière à l'emplacement d'une ancienne lagune comblée par des boues de lavage, ce qui constitue un milieu naturel artificialisé. Une étude habitats/faune/flore a permis de repérer les zones de moindre enjeu et de mettre en place une mesure globale d'évitement. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas d'interactions supplémentaires avec les sites Natura 2000 proches compte tenu des activités existantes sur cette zone. En conséquence, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 peut ne pas être requise pour ce projet (source : Biotope 2019 - Annexe 9). Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas la destruction d'habitat naturel, puisque qu'il est situé au droit de l'emprise autorisée de la carrière à l'emplacement d'une ancienne lagune comblée par des boues de lavage, ce qui constitue un milieu naturel artificialisé. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension n'est concerné par aucun zonage de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le projet d'extension n'est pas concerné par un risque technologique lié aux canalisations de transport de matières dangereuses. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au risque inondation. L'emprise de projet fait parti d'un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI). Le projet est couvert par le Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI) Biguglia-Borgo, approuvé le 15/06/2004. Une étude hydraulique a permis d'évaluer l'incidence du projet au regard du risque inondation (PPRI et TRI Marana). Cf. Annexe 7 §2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun scénario d'exposition des populations riveraines n'a été retenu dans le cadre du projet dans la mesure où le projet est situé dans le périmètre de l'installation autorisée et à distance des habitations les plus proches, des ERP, hôpitaux, écoles... Le projet respecte une distance d'éloignement de 100 m conformément à l'article 39 par rapport à l'habitat proche au lieu-dit « Broncole ». Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau casier de stockage générera un accroissement des flux de circulation dans la limite du tonnage faible de 2000 t/an en moyenne et 2400 t/an maximum. Cependant, l'emplacement du projet, au sein de l'installation autorisée permettra une mutualisation des trajets et des infrastructures de transport. La localisation du site est idéalement placée par rapport au besoin de stockage d'amiante lié et facilement accessible dans un environnement avec des activités BTP déjà présentes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de nouvelles émissions sonores. Cependant, son implantation au sein de l'installation autorisée, à proximité de l'aéroport et à distance des habitations les plus proches permet de minimiser l'impact. Le projet respectera les critères d'émergence selon AM du 23/01/1997 et des contrôles de niveaux sonores seront réalisés. Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible de présenter des nuisances concernant les odeurs et les poussières (réception de body benne ensachés et palettisés). Les seules émissions de poussières sont liés aux envois lors des opérations de terrassements et/ou de circulation sur piste.</p> <p>Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne générera pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuse, l'activité ne s'effectuant que de jour et ne nécessitant donc pas d'apport lumineux supplémentaire par rapport à la situation actuelle.</p> <p>L'environnement lumineux du site est déjà impacté par les émissions en provenance de l'aéroport de Poretta.</p> <p>Cf. Annexe 7 §2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les activités ne généreront aucun rejet industriel. Le projet ne sera concerné que par des rejets d'eau pluviale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un système de puisard avec rejet des eaux d'exhaure pour contrôle avant rejet dans le milieu naturel ; - le respect des prescriptions et orientations en lien avec SAGE / DOCOB / Contrat de milieu ; - un suivi environnemental avec une mesure de fibre dans le bassin tous les ans (art 43)
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités projetées ne généreront aucun rejet liquide industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas la production de déchets non dangereux mais vise à stocker ce type de déchets de manière appropriée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine paysager et archéologique (zone archéologique déjà identifiée dans le cadre de l'autorisation de la carrière). A noter que le projet de remise en état permet de garantir une bonne insertion paysagère du site post-exploitation (cf. A 7 §1.3.8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit de l'emprise autorisée de la carrière à l'emplacement d'une ancienne lagune comblée par des boues de lavage. Il n'est ainsi pas susceptible d'engendrer des modifications sur les activités humaines. Le projet n'empiète pas sur des espaces agricoles. Pour autant, la carrière utilise un troupeau de bovins afin d'assurer l'entretien des espaces végétalisés (mesure d'entretien et de lutte contre les incendies) Cf. Annexe 7 §2.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu de l'isolement du site, entre le ruisseau de Marmorana au Nord, l'aéroport de Bastia Poretta à l'Est, l'Etang de Biguglia à l'Ouest et le canal de la Canonica assurant la liaison Golo-Etang, au Sud, le projet présentera des effets cumulés avec la carrière existante liés au seul trafic routier.

Le trafic routier augmentera mécaniquement avec le projet d'installation de stockage de déchets non dangereux d'amiante lié. Cependant, les éléments sont de nature à relativiser cet impact :

- la mutualisation des trajets et des infrastructure de transport (voiries adaptées aux poids lourds jusqu'au site) en lien avec l'activité de carrière existante ;
- localisation idéale : directement accessible depuis le réseau routier principal en empruntant la 2x2 voie T11 puis la RD10 et RD107 qui contourne l'aéroport de BASTIA et enfin le chemin communal « Chemin de Canonica ».
- trafic marginale lié au stockage de déchets non dangereux d'amiante lié (2000 t/an en moyenne et 2400t/an maximum) au regard de la circulation générée par l'activité de la carrière et de ces installations (carrière, recyclage, poste d'enrobé, BPE et préfabriqués qui représente un flux de circulation d'environ 29300 véhicules en 2019 sur 251 jours ouvrés)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a fait l'objet d'une mesure globale d'évitement.

L'implantation du projet a été modifiée de quelques mètres pour éviter les enjeux forts et modérées signifiés par l'étude faune flore et pour éviter d'impacter les habitats du criquet tricolore et cénocéphale, grenouille du berger (P), à partir de la cartographie d'enjeu et points de stations est nécessaire, pour évaluer les solutions et possibilités d'évitement et réduction.

Cf. Annexe 7 S2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe au droit de l'emprise autorisée de la carrière à l'emplacement d'une ancienne lagune comblée par des boues de lavage.

Il s'inscrit dans l'emprise autorisée d'une carrière, de la présence d'infrastructures de transport (RN193 et aéroport) et de la présence d'activité économique (carrières BETAG et CICO, déchèterie) et d'un secteur avec un habitat isolé.

Le projet permet la co-activité avec la carrière existante et la mutualisation des personnels, des moyens et installations et aménagements existants (voirie d'accès correctement dimensionné, bureaux, vestiaires, bascule...).

Les enjeux écologiques et hydrauliques ont été pris en compte à travers des études spécifiques (voir annexe 8 et 9 du dossier). Ainsi, la nature du projet (localisation, activité envisagée...) ne semble pas nécessiter d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 8 : ETUDE HYDRAULIQUE (ANTEA)
ANNEXE 9 : ETUDE HABITAT / FAUNE / FLORE (BIOTOPE)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Borgo**

le, **05 Août 2020**

Signature

